

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° 23-258

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le code de la route ;
- Vu le code de la route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'arrêté de la société Baumgartner Electricité – 1, impasse des Martinets – 90700 CHATENOIS-LES-FORGES, mandaté par la ville de Delle pour réaliser des travaux sur l'éclairage public au centre-ville de la ville de Delle 90100 ;
- Vu l'arrêté n° 23-113 du 05 mai 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 23-224 du 13 septembre 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 23-235 du 27 septembre 2023 ;

CONSIDERANT

- qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société Baumgartner Electricité ;
- le complément d'intervention de l'entreprise Baumgartner Electricité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La société Baumgartner Electricité pourra intervenir sur la période du 23 au 27 octobre 2023 pour terminer les travaux sur le réseau d'éclairage public.

ARTICLE 2 : La circulation pourra se faire sur chaussée réduite au droit des interventions suivantes :

- place Forni (devant n°5) ;
- rue Roger Campredon (arrière de l'église).

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit le temps de l'intervention au droit des travaux. Le stationnement des véhicules du chantier ainsi que le stockage des matériaux sera cependant possible.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par la société Baumgartner Electricité chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Police Intercommunale, le Gardien-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Directeur de la société BAUMGARTNER Electricité.

A Delle, le 20 octobre 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 23/10/2023.
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.